Ressource Développement Web S3 Mini-Projet Deefy

Ce document décrit le rendu attendu pour le mini-projet Deefy, constitué principalement des fonctionnalités développées dans le cadre des TD pour l'application Deefy.

Rendu

Le projet est à rendre par binôme sous la forme d'un lien vers un dépôt git, accompagné d'un tableau de bord listant les fonctionnalités réalisées, d'un script de création/remplissage de la base de données (si elle a été modifiée ou complétée), et d'éléments permettant le test de l'application (notamment email/password des utilisateurs créés).

L'ensemble est à déposer sous la forme d'une archive zip dans les dépôts Arche prévus à cet effet. Date limite : mardi 5 novembre 2024.

Fonctionnalités

Les fonctionnalités suivantes seront accessibles dans le menu d'accueil de l'application :

- mes playlists : affiche la liste des playlists de l'utilisateur authentifié ; chaque élément de la liste est cliquable et permet d'afficher une playlist qui devient la playlist courante ; stockée en session,
- créer une playlist vide : un formulaire permettant de saisir le nom d'une nouvelle playlist est affiché. A la validation, la playlist est créée et stockée en BD ; elle devient la playlist courante.
- Afficher la playlist courante : affiche la playlist stockée en session,
- S'inscrire : création d'un compte utilisateur avec le rôle STANDARD
- s'authentifier : fournir ses credentials pour s'authentifier en tant qu'utilisateur enregistré.

L'affichage d'une playlist propose toujours d'ajouter une nouvelle piste à la playlist. Le formulaire de saisie des données de description d'une piste est affiché. A la validation, la piste est créée et enregistrée dans la base puis ajoutée à la playlist affichée.

Compléments

- l'affichage d'une playlist et l'ajout d'une piste à une playlist est réservé au propriétaire de la playlist ou au rôle ADMIN,
- il est nécessaire de veiller scrupuleusement à la sécurité : stockage adéquat des mot de passe, parades contre l'injection XSS et SQL,
- le code HTML généré doit être valide,
- l'utilisation d'un framework css pour la mise en page est autorisée.